



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation personnalisée d'autonomie

Question écrite n° 117780

Texte de la question

M. Guy Malherbe appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la mise en place du CESU social par certains départements pour rémunérer les emplois d'aide à domicile aux bénéficiaires de l'APA. La mise en place du CESU social se traduirait par des économies financières non négligeables pour les départements qui l'ont déjà mis en place, mais dont les départements « les plus pauvres » ne bénéficieraient pas. En effet, pour ces départements, les dépenses de l'APA qui dépassent 30 % de leurs recettes fiscales sont prises en charge intégralement par la CNSA et ils ne bénéficient donc pas de l'économie des financements procurée par la mise en place du CESU social. Il demande donc si une réflexion ne devrait pas être engagée sur un schéma de répartition du financement entre les départements et la CNSA qui limiterait ces effets contre-productifs pour les départements « les plus pauvres » faisant l'effort de moderniser leur gestion des dépenses sociales.

Données clés

Auteur : [M. Guy Malherbe](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117780

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9724

Question retirée le : 27 mars 2012 (Fin de mandat)